

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DU
T R A V A I L

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

du 21/5/77
DECRET N° 77/272 /MJT/DGT/DCGPCE/4/1/5

Portant intégration et nomination de Monsieur MAHUNGOU-KOKA, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des services Sociaux (Enseignement).

LE 2° VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI,

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN,

(/ISAS:

(/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;

(/u la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut Général des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le Décret 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le Décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut Général des fonctionnaires;

(/u le Décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A;

(/u le Décret 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;

(/u le Décret 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglant la prise d'affet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations reconstitutions de carrière et reclassements;

(/u le Décret 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;

(/u le Décret 67/304/MF/DGT du 30 Septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A, de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;

(/u le Décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u l'Acte N° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;

(/u Décret 77/165 du 5.4.77 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u la lettre n° 0024/DAAF du 5 Janvier 1977 du Directeur des Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier l'intéressé;

DECRETE.

.../...

ARTICLE 1°:- En application des dispositions du décret n° 67/304/MT/DGT/ du 30/9/1967 susvisé, Monsieur MAHUNGOU-KOKA, né le 30/5/1952 à Kinshasa (Zaire) titulaire de la Licence es-lettres (option Géographique) obtenue à l'Université de Brazzaville, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790,-

ARTICLE 2°:- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale.-

ARTICLE 3°:- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

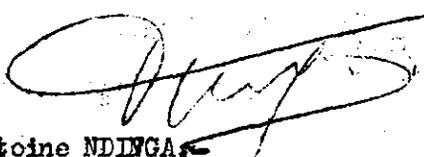
Brazzaville, le 21 Mai 1977

Par le ~~Pr~~ Vice Président
du Comité Militaire du Parti,
Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre du Plan,

Commandant Louis SYLVAIN GOMA.-

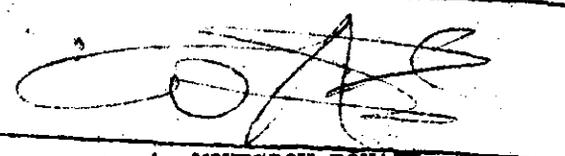
Le Ministre de l'Education
Nationale,

Le Ministre des Finances,


Antoine NDINGA.-


Henri LOPES

Le Ministre de la Justice et
du Travail,


A. MOUSSOU POUATI.-

- AMPLIATIONS :
- J.O.R.P.C. 5
 - DGT.DCCPCE. 3
 - D. F. 3
 - C. F. 1
 - MEN. 1
 - DA.F. 2
 - INTERESSE 1
 - DOSSIER 11
 - SGCM/BC 2